



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 4 JUIN 2024 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut
4	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre
5	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire
7	CONJUX	SAVIGNAC Claude
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle
9	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas
10	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François
11	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian
12	LA BIOLLE	NOVELLI Julie
13	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas
14	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard
15	LE MONTCEL	HUYNH Antoine
16	MERY	FONTAINE Nathalie
17	MOTZ	CLERC Daniel
18	MOUXY	PERSON Armelle
19	ONTEX	CARRIER Christiane
20	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno
21	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier
22	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard
23	SAINT OURS	ALLARD Louis
24	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard
25	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte
26	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude
27	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas
28	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert
29	VOGLANS	MERCIER Yves

24 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 MAI 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 9 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 29 présents et aucune procuration.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2024

Exécutoire le : 11 JUIN 2024

Publiée / Notifiée le : 11 JUIN 2024

Visée le : 10 JUIN 2024

COMMANDE PUBLIQUE

Accord-cadre n° 24009 - Fourniture en réactifs des usines de dépollution de Grand Lac Attribution

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est compétent en matière de dépollution des eaux usées urbaines et que pour se faire, l'utilisation de réactifs, sur les usines de Grand Lac, est nécessaire.

Le présent marché concerne la fourniture en réactifs des usines de dépollution de Grand Lac :

- L'Usine de Dépollution d'Aix-les-Bains,
- L'Usine de Dépollution du Bourget du Lac,
- L'Usine de Dépollution d'Albens,
- L'Usine de Dépollution de Chindrieux,
- L'Usine de Dépollution de Chanaz.

Les différents lots de la consultation sont les suivants :

- Lot 01 : Fourniture de chlorure ferrique en vrac pour l'UDEP d'Aix-Les-Bains avec un montant maximum annuel de 400 000 € HT.

Ce lot concerne la fourniture de chlorure ferrique en vrac jusqu'à 40 m3 soit 58 tonnes. Cette prestation est uniquement possible sur l'UDEP D'Aix-les-Bains

- Lot 02 : Fourniture en réactifs des UDEP de Grand Lac avec un montant maximum annuel de 250 000€ HT.

Ce lot concerne :

- o La fourniture de Chlorure Ferrique pour les usines : d'Aix-les-Bains, Le Bourget du Lac, Albens, Chindrieux et Chanaz
- o Fourniture de Chaux éteinte pour l'usine d'Aix-les-Bains,
- o Fourniture d'Acide Sulfurique, Lessive de soude en vrac et en container et d'acide chlorhydrique pour l'usine d'Aix-les-Bains
- o Fourniture Hypochlorite de soude pour l'usine d'Aix-les-Bains et de Conjux.

La date limite de réception des offres a été fixée au 13 mai 2024 à 12h.

5 offres ont été réceptionnées (4 pour le lot 1 et 2 pour le lot 2 dont une irrégulière)

Les critères de jugement des offres sont :

- 60% prix
- 40% valeur technique de l'offre.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 mai 2024 propose d'attribuer le lot 1 à l'entreprise Produits Chimiques Platret pour un montant maximum annuel de 400 000 € HT.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 mai 2024 propose d'attribuer le lot 2 à l'entreprise Produits Chimiques Platret pour un montant maximum annuel de 250 000 € HT.

Les crédits sont ouverts au budget Assainissement 2024, chapitres 0011 et 0013, nature 60621, 60622, 60623.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord cadre ci-dessus énoncé avec l'entreprise indiquée.

Aix-les-Bains, le 4 juin 2024

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 29
- Présents et représentés : 29
- Votants : 29
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 7 : Accord-cadre n.24009 - Fourniture en réactifs des usines de dépollution de Grand Lac - Attribution

Date de transmission de l'acte : 10/06/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 10/06/2024

Numéro de l'acte : d5014 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240604-d5014-DE

Date de décision : 04/06/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)